

Concours Greffier Documents autorisés

Par **Tailleressedor**, le **24/02/2021** à **19:00**

Bonjour,

Je passe le concours de greffier cette année. J'ai une question sur les documents autorisés : sont autorisés les "recueils de lois et décrets".

J'ai des codes à jour pour les questions de procédure et l'organisation judiciaire, mais il est vrai que je n'ai aucun texte relatif aux auxiliaires de justice (avocats, notaires, etc).

Je me suis contentée d'apprendre les photocopiés fournis par ma prépa, qui énoncent les principaux textes concernant chacune de ces professions mais sans mentionner les numéros d'article précis relatifs à chaque élément de cours (par exemple : l'article sur les conditions d'accès ou les sanctions disciplinaires).

J'ai donc 2 questions :

Le fait de ne pas mentionner les numéros d'article (pour les questions relatives aux auxiliaires de justice) est-il préjudiciable au concours ?

Où peut-on acheter ces fameux "recueils de lois et décrets" ? J'ai beau regarder sur la boutique Dalloz ou LGDJ, je n'ai rien trouvé...

Merci par avance.